

CANADA
Province de Québec
District de : Québec
No division : 20 - Bedford
No cour : 460-11-001473-076
No dossier : 42-1002057

COUR SUPÉRIEURE
En matière de faillite et d'insolvabilité

Avis du défaut d'exécution d'une proposition
(article 62.1 de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
De Ball Inc.
de la ville de Granby
dans la province de Québec

Avis est donné que :

Suite au dépôt d'un *Acte de délaissement et de prise en paiement* en vertu des sûretés détenues par Les Placements Dennis Wood Inc., De Ball Inc. n'a plus la capacité financière de rencontrer les termes de la Proposition Ré-amendée, approuvée par les créanciers le 26 mars 2009 et homologuée par la cour le 6 mai 2009.

Conséquemment :

1. Il y a défaut d'exécution de l'une des dispositions de la proposition de De Ball Inc., dont une copie a été déposée auprès du séquestre officiel le 5 décembre 2007.
2. De Ball Inc. a omis de remédier au défaut dans les 30 jours suivant le premier jour du défaut et l'inspecteur en a été avisé.
3. Le syndic soussigné, agissant relativement à la proposition, a l'intention de demander sa libération sans annuler la proposition.
4. Les créanciers peuvent entamer des procédures pour faire annuler la proposition et mettre De Ball Inc. en faillite, à leurs frais.

Daté le 15 juin 2010, à Montréal en la province de Québec.

RSM Richter Inc. - Syndic

Par :



Yves Vincent, FCA, CIRP
2 Place Alexis Nihon, Suite 1820
Montréal QC H3Z 3C2

Téléphone: (514) 934-3497 Télécopieur: (514) 934-3504